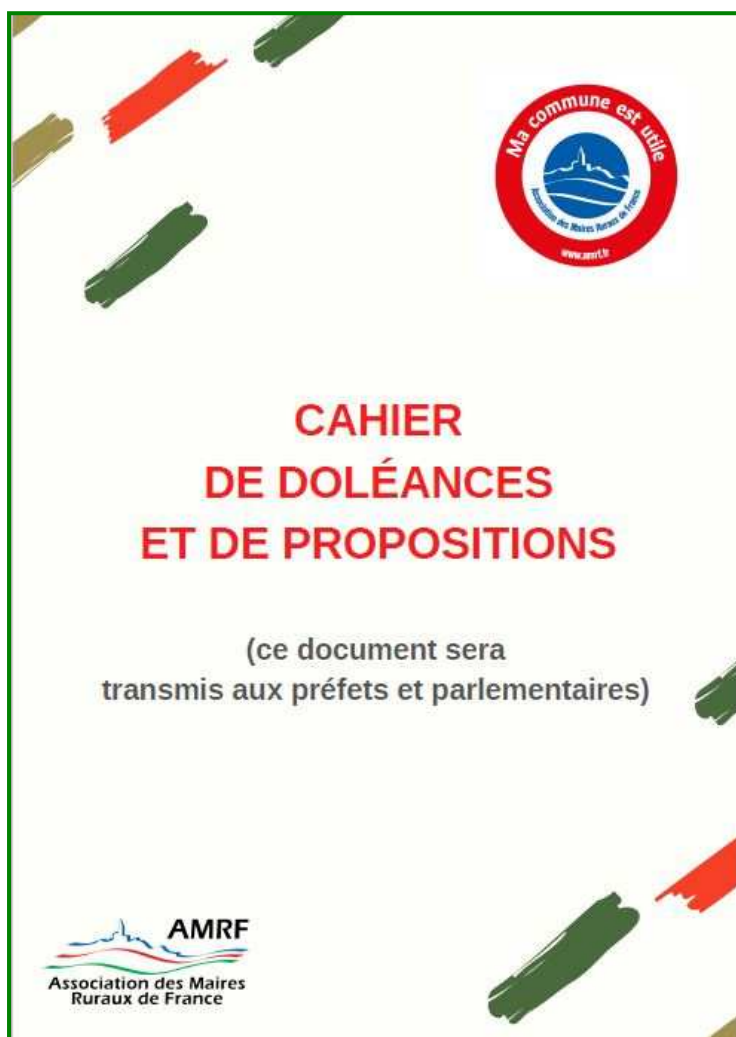


Le petit Baladin

Commune de BALADOU



Janvier 2019

Bulletin municipal n°35

Le mot des adjoints

Chères Baladines, Chers Baladins,

2019 est là.

Janvier est le mois des vœux, le mois des bonnes résolutions.

C'est aussi le mois du renouveau, le moment de faire le point sur l'année qui vient de s'achever.

C'est le mois où l'on se souhaite que tout va changer pour le meilleur...

La situation de notre pays cristallisée par le mouvement social en cours nous amène à agir. Aussi, à l'initiative de l'«Association des Maires Ruraux de France», nous avons mis en mairie un cahier de doléances accessible à toute la population de la commune.

Cette action témoigne du grand besoin de parole et d'expression, de reconnaissance et de respect des habitants des communes rurales. Dans un moment de crise, l'utilité de la commune prend tout son sens.

Que les communes, premiers échelons clés de notre pays, jouent ce rôle prouve, s'il le fallait, que l'avenir de notre pays se construira avec elles et qu'il convient dès à présent de les renforcer dans leurs compétences et leurs moyens.

Formons les vœux de raison garder et d'œuvrer au quotidien dans le sens d'une paix instituée entre tous les habitants de la planète. Nous sommes dans ce monde là, au beau milieu de ce « tout ».

Notre époque est aussi marquée par la volonté de l'Etat de supprimer les services publics et nous ne pouvons que déplorer, malgré nos protestations, la fermeture de la trésorerie de Martel dès le début de l'année. Cette fermeture nous renforce dans le fait qu'il va falloir redoubler de vigilance quant à notre école ; école qui fonctionne parfaitement au sein de notre grand RPI regroupant Baladou, Cuzance, Martel et Montvalent.

2019 sera pour notre commune une année importante ; en effet, les travaux de réfection et de mise aux normes de notre salle des fêtes, ainsi que de la cuisine viennent de commencer début janvier. En même temps, seront construites des toilettes publiques devant la mairie.

Nous avons une pensée particulière pour tous ceux qui ont perdu un proche au cours des derniers mois et notamment notre maire à qui tout le conseil municipal témoigne de son soutien.

Intercommunalité

Urbanisme

Les élus communaux ont rencontré à plusieurs reprises (28 mai - 25 juin - 21 novembre) les représentants de Cauvaldor et du bureau d'études en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat, pour le devenir de la réglementation et cartographie de la commune.



L'adoption du PLUI H et sa mise en application sur tout le territoire est prévue pour le début d'année 2020. Ce projet avance progressivement afin de créer un document d'urbanisme unique à l'échelle de la communauté de communes désormais compétente en la matière et ainsi uniformiser la réglementation qui jusqu'alors était au cas par cas : Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme mais aussi Carte Communale suivant les communes. Une adaptation de cette réglementation est toutefois prévue par secteur géographique, pour nous le Causse de Martel.

Une procédure d'enquête publique clôturera ce travail avant l'adoption et entrée en vigueur de ce document mais vos observations peuvent d'ores et déjà être transmises dans le cadre de la concertation :

- soit à la mairie, qui fera suivre votre lettre au service concerné
- soit directement au service : Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne
Service Aménagement de l'Espace et Urbanisme
06 avenue de Saint - Céré
46 110 VAYRAC
Ou par mail à urbanisme@cauvaldor.fr

Voirie

Un entretien de diverses routes est programmé en 2019 sur la commune. Certaines voies en ont bien besoin. En complément de ces travaux réalisés par une entreprise mandatée par la communauté, vous aurez peut-être aperçu nos agents communaux sillonner notre territoire au cours de l'année 2018. Une enveloppe financière nous avait été accordée auprès de l'entreprise DEVAUD pour 7.5 Tonnes d'enrobé à froid. Cela a permis de colmater quelques trous en attendant des travaux plus importants.

CIAS

Les services de la communauté travaillent à mettre en place à l'échelle du territoire un Centre Intercommunal d'Action Sociale. C'est un établissement indépendant qui dispose d'une personnalité juridique propre. Il est géré par un conseil d'administration et dispose de moyens propres en matière de biens, de personnels et de budget. La gouvernance réunie des élus mais aussi des associations et acteurs du domaine de l'action sociale. Issu de la structure présente à l'époque des anciennes communautés de communes sur certains pôles et des dissolutions au plan communal, ce service d'aide à la population en matière de solidarité et social s'organise peu à peu. D'autres informations seront communiquées ultérieurement.

Des renseignements peuvent toutefois être obtenus :

- Bureaux administratifs à St-Céré : 13 avenue François de Maynard - 05 65 10 13 61, cias@cauvaldor.fr
- Bureaux d'accueil à :
 - Biars-sur-Cère - Centre social et culturel Robert Doisneau - 05 65 38 03 79
 - Gramat - Place du four - 05 65 38 86 62
 - Souillac - Bâtiment de la mission locale - 29 avenue Martin Malvy - 05 65 37 64 71

Conseil Municipal Jeunes

Le conseil jeunes n'a pas tenu de séance durant ce semestre. Toutefois les fournitures nécessaires à la construction du parcours sportif ont été achetées pour une réalisation par nos soins. Le tracé et les consignes d'exercices pour différents publics ont été préparés : en loisirs ou à dominante sportive, seul ou en groupe, chacun pourra y trouver des ateliers en adéquation avec sa condition physique et sa volonté.

Travaux salle des fêtes et création d'un WC public indépendant

Tel que précédemment exposé, des travaux vont être réalisés au cours de l'année sur ce bâtiment.

La rénovation de la salle des fêtes, construite dans les années 1985, agrandie avec un garage de stockage (tables et chaises mais aussi matériel d'associations) dans les années 1995, était devenue nécessaire. Les nouvelles normes d'accessibilité, de sécurité et d'économies d'énergie seront appliquées. L'agrandissement projeté permettra d'obtenir une surface complémentaire et une ouverture latérale à la salle. Le garage, divisé en deux, offrira une zone de stockage des tables et chaises, ainsi qu'une pièce annexe pouvant servir de loge lors de spectacles.

Rappel des principaux changements

Grande salle

La salle principale sera agrandie. Elle fera l'objet de travaux tels que réfection du plafond, luminaires, isolation, électricité, chauffage/climatisation, carrelage et murs, et remplacement des fenêtres du fond. Une scène amovible sera également disponible et son rangement prévu dans la salle annexe.

Cuisine

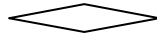
Le sol actuel sera surélevé afin d'apposer un revêtement lavable et des évacuations adéquates, ainsi que la mise à niveau avec la salle des fêtes. L'électricité et le gaz seront à rénover. Des volets roulants sont à installer aux fenêtres. Les murs seront également à rafraîchir : peinture et carrelage. Les luminaires seront changés et les baies vitrées séparant la cuisine de l'espace vestiaire seront remplacées par un mur plein pour la sécurité.

Les toilettes

Dans l'ancien renforcement du bar, un WC handicapé sera créé en accès par l'espace sanitaire existant, le changement des sanitaires et lavabos actuellement en place sera réalisé.

Le WC public

Cette structure à créer sera implantée sur une parcelle en contrebas, au plus près de la fosse existante et à proximité de l'abri bus de transport scolaire et autres manifestations extérieures dans le centre du village.



Le permis de construire a été délivré en septembre dernier après avis de la commission de sécurité du SDIS et de la Sous-préfecture.

Deux procédures de marché public ont été nécessaires :

- la première du 26 juillet au 06 septembre 2018 n'a pas permis d'avoir de réponses pour chaque corps de métier et a dès lors, été classée sans suite.

- la seconde du 18 septembre au 18 octobre a permis de recevoir des candidatures et offres pour chaque lot.

Au total 26 entreprises ont présenté leur dossier, et 11 ont été retenues :

- Lot n°1 Terrassement VRD : Brousse de Condat (46)
- Lot n°2 Gros Œuvre : Reynal Construction (Terrassons 24)
- Lot n°3 Charpente Bois : Tradiwood Charpente (Malemort 19)
- Lot n°4 Ossature Métallique : Pinsac (Baladou 46)
- Lot n°5 Couverture Zinguerie Bardage : Bouillaguet (Ste Féréole 19)
- Lot n°6 Menuiseries Extérieures: PVC System 46 (Souillac 46)
- Lot n°7 Menuiseries Intérieures: Réalisations Jauzac (Girac 46)
- Lot n°8 Plâtrerie Isolation Peinture : Descat (Donzenac 19)
- Lot n°9 Carrelage Faïence : Mizzaro (Brive La Gaillarde 19)
- Lot n°10 Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire : Lemaire (Brive la Gaillarde 19)
- Lot n°11 Electricité : Brive Electricité (Brive la Gaillarde 19)

Sauf aléas en cours de travaux, le prévisionnel de ces aménagements s'élève à 244 519.36€ hors taxes.

Des subventions nous ont été accordées : 68 000€ de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et 42 000 € du Département pour le fonds d'aide pour les solidarités territoriales.

Les montants des subventions de la Région seront connus d'ici peu pour la mise en accessibilité et la rénovation énergétique.

Deux emprunts ont été contractés par la commune pour engager cette dépense : le premier sur 2 ans permet d'attendre les versements des subventions et de TVA pour remboursement à court terme; le second sur 12 ans pour le financement propre de la collectivité de ce projet.

Recensement de la population

L'année 2019 débutera par le recensement de la population organisé tous les 5 ans par l'INSEE et la commune.

Un des 2 agents recenseurs, titulaire d'une carte officielle à cet effet, se présentera dans votre foyer afin de connaître notamment le nombre de personnes, les catégories d'âge et les classifications professionnelles de la population.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site www.le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février.

Nous comptons sur vous pour réserver un accueil bienveillant dans cette enquête à

Madame Jacqueline ARLIGUIE



Madame Elyane DELPY GOURSAT



Toutes deux sont d'anciennes secrétaires de mairie et domiciliées sur la commune

Le Centenaire de la Grande Guerre

A l'occasion du Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, une édition spéciale du Petit Baladin a été publiée pour le 11 novembre. Ce numéro exceptionnel a relaté l'impact de cette guerre sur la population baladine d'alors.

Comme tout bulletin municipal, il fut distribué à chacun des 240 foyers. Il aura peut-être sensibilisé certains habitants à cette mémoire collective ou ravivé le souvenir d'autres à la lecture du parcours d'un aïeul. Des exemplaires supplémentaires de ce bulletin sont disponibles en mairie pour celles et ceux qui souhaiteraient le partager.

En complément de ce bulletin spécial, une exposition reprenant le parcours des « Morts pour la France » fut visible dans la salle du conseil municipal du 11 novembre au 31 décembre dernier.

Lors de la commémoration, les élèves de notre école accompagnés de leur enseignante, Carole BINET, ainsi que la chorale de l'école de Musique de Martel, ont participé à cette cérémonie et ont interprété des chants de circonstance.

C'est devant un monument nettoyé par les employés communaux quelques jours avant cette date anniversaire, que la population s'est rassemblée en hommage à ces poilus, avant de partager le traditionnel verre de l'amitié offert par la commune.



Etat civil 2018

Naissances

21 avril	Aubin CARRILHO	d'Elodie Delmas et Ludovic Carrilho	de Pomié
17 septembre	Louane GROISE	de Laëtitia Gagey et Sébastien Groise	de Tenchou
22 septembre	Hélias MAURER	de Damienne Rousseau et Mathieu Maurer	du Bout de la Côte
25 septembre	Armand INSAUSTI MILLET	de Giselle Insausti et Geoffroy Millet	de La Queygue
07 octobre	Raphaël CHABREYRIE	de Sabine Gros Van Cappel et Lionel Chabreyrie	de Cassagne

Mariage 1^{er} septembre Marie LEMOINE et Matias LARRAIN de Tenchou

Décès

15 février	Ghislaine CHETIOUI	de Baillargual
07 mars	Jean-Claude VACHER	de Pomié
13 mars	Marie-Jeanne POUCH veuve LAVILLE	du Tourtal
07 mai	Nicole BOCHENT épouse VIGNE	de Bazalgues
11 septembre	Jean BOURDET	des Landes

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017 les communes sont devenues compétentes en matière de conclusion, modification et dissolution du Pacte Civil de Solidarité en remplacement des services des tribunaux de grandes instance. A noter que les notaires conservent par ailleurs cette compétence.

Au cours de l'année, 2 ont été enregistrés à Baladou :

Elodie DELMAS et Ludovic CARRILHO domiciliés à Pomié
Vanessa PERIÉ et Franck ESTORGES domiciliés Au Roucaillou

Noël des aînés

Comme chaque année, les aînés de la commune, ayant plus de 75 ans et inscrits sur l'une des listes électorales, ont été conviés à un repas de Noël à l'Atelier du Goût.



En ce dimanche 16 décembre, ce sont 16 personnes qui se sont retrouvées à midi pour ce moment convivial en présence de quelques élus.

Les 18 aînés absents ont reçus un colis gourmand à déguster chez eux et les 4 personnes en maison de retraite ont, quant à elles, reçu une boîte de chocolats.

Révision des listes électorales

Les données

La liste principale :

- 2 demandes d'inscription ont été déposées en 2018 pour être électeur sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Aucune inscription d'office de jeunes à leurs 18 ans à la demande de l'Insee.
- Toutefois 11 radiations pour 5 déménagements, 1 placement sous tutelle et 5 décès ont été comptabilisées.

Quelques statistiques :

	hommes	femmes	total
de 18 à 20 ans	8	6	14
de 21 à 30 ans	18	17	35
de 31 à 45 ans	30	30	60
de 46 à 60 ans	49	38	87
de 61 à 75 ans	47	51	98
de 76 à 90 ans	15	15	30
de 91 à 100 ans	0	7	7
	167	164	331

Total des inscrits au 1er janvier 2019 : 331 personnes dont 167 électeurs et 164 électrices (dont 1 électeur établi hors de France et votant à l'étranger).



Listes complémentaires municipale et européenne (Electeurs de l'Union Européenne habitant Baladou) : 2 demandes d'inscription ont été déposées pour chacune des listes en 2018 pour être électeur sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2019. Chaque liste comprend 6 inscrits dont 4 électeurs et 2 électrices.



Issue notamment de la circulaire du 12 juillet 2018, de la loi du 1er août 2016 et du décret du 09 mai 2018, la **réforme des listes électorales** est entrée en vigueur le 1er janvier dernier.

- **Liste électorale par commune et non plus par bureau de vote** : sans incidence pour Baladou où le bureau de vote était et demeurera donc unique, cette modification impacte principalement les communes de plus grande taille qui avaient créé des bureaux distincts par secteur géographique du territoire.

- **Création d'un Répertoire Electoral Unique et Permanent** : chaque électeur se voit attribué un identifiant national par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

- **Edition de nouvelles cartes électorales** entre le 31 mars et le 26 mai 2019 **avec mention du numéro d'identifiant national d'électeur** : seules celles-ci seront tamponnées lors du vote, les anciennes cartes qui seraient présentées lors de prochains scrutins ne seront pas admises. Il est toutefois rappelé que la carte n'est pas obligatoire pour une collectivité de moins de 1 000 habitants mais qu'une pièce d'identité doit être présentée.

- **Modification de la fréquence de révision des listes** : les inscriptions pourront être effectuées jusqu'à quelques semaines avant le scrutin, et non plus à l'échéance du 31 décembre de l'année N-1. Les radiations et demandes d'inscriptions enregistrées à compter du 1er janvier 2019 seront soumises à la nouvelle réglementation, celles reçues jusqu'au 31 décembre 2018 sont soumises à la circulaire ministérielle de 2013.

- Pour les élections européennes du 26 mai 2019 : inscription possible jusqu'au 30 mars précédent.

- Pour les scrutins organisés à partir du 02 janvier 2020 : inscription possible jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin.

- **Rôle du maire et Commission de Contrôle** : A partir du 1er janvier 2019, le maire est responsable de la révision des listes et statuera désormais seul sur les demandes d'inscription et radiations. La commission administrative, qui était composée de 3 personnes (maire, 1 délégué du TGI et 1 délégué de la préfecture) et avait en charge ces opérations est supprimée et remplacée par la commission de contrôle qui intervient *a posteriori*. Pour une commune de moins de 1 000 habitants, elle est composée d'un délégué désigné par la Préfecture, d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance et d'un conseiller municipal désigné. Elle examinera les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscriptions et de radiation du maire, avant recours judiciaire. Elle veillera également à la régularité des listes électorales quelques semaines avant chaque scrutin ou au moins une fois par an en l'absence d'élection.

- Pour les **électeurs français établis hors de France**, un choix devra être fait avant le 31 mars prochain pour maintenir leur inscription sur une liste consulaire ou une liste électorale municipale. En l'absence de choix exprimé, la radiation de la liste communale sera opérée.

Demandes d'urbanisme

Les demandes instruites:

14 dossiers de certificat d'urbanisme informatif (tous déposés par des notaires)

4 dossiers de certificat d'urbanisme opérationnel (dont 2 déposés par des notaires, et 1 refusé)

16 dossiers de déclaration préalable de travaux

- | | | |
|---------------------------------|--|------------------------|
| Dont - 1 piscine et abri jardin | - 2 divisions parcellaires | - 1 abri (chatellerie) |
| - 1 réfection de toiture | - 2 changement de fenêtres – volets | |
| - 1 véranda | - 2 coupes d'arbres (dont 1 refus) | |
| - 1 clôture | - 1 régularisation de pose de portail | |
| - 1 création de fenêtre | - 1 crépi de bâtiment + pose vélux et porte | |
| - 1 aménagement de combles | - 1 régularisation de panneaux photovoltaïques | |

12 dossiers de permis de construire

- | | |
|--|--|
| Dont - 2 abris de jardin / voitures | - 2 bâtiments d'exploitation agricole |
| -1 modification d'implantation d'habitation | - 2 habitations |
| -1 rénovation corps de ferme en habitation | - 1 reconstruction d'habitation suite à incendie |
| -1 implantation de mobilhome pendant travaux | |
| -1 agrandissement et rénovation + 1 création de bâtiment public | |
| -1 permis déposé puis retiré pour implantation d'une habitation en terrain non constructible | |


La communauté de communes, titulaire légalement de la compétence urbanisme, assure l'instruction des dossiers via un service dédié à cette mission. Une facturation est ensuite adressée à la commune, un tarif est appliqué par dossier. Pour l'année 2018 cela représente un coût pour notre collectivité d'environ 2 900 €. Après instruction, accord ou refus de la demande déposée, le contrôle de légalité par les services préfectoraux vérifie le respect de la réglementation de la décision prise.

Il est à relever que ce service était précédemment assuré par les services de l'Etat sans coût financier pour les communes. Avec l'application des réformes et le transfert de compétence vers la communauté, cette charge financière supplémentaire est supportée par les collectivités, collectivités par ailleurs désaisies du pouvoir décisionnel et ne servant que d'intermédiaire.

Quelque rappels :

* Par méconnaissance, inattention, ou parfois volonté de se soustraire aux réglementations, des travaux sont de temps à autres réalisés sans aucune formalité. Il est rappelé que bon nombre d'aménagements sont pourtant soumis à autorisation, démarche à faire en mairie dès le projet pour vérifier sa faisabilité et légalité. En effet, les propriétaires (ou occupants) ne sont pas libres d'entreprendre tous les travaux qu'ils souhaitent, peu importe que les aménagements créent ou non de la surface taxable.

* Edifier une clôture, changer des fenêtres ou volets, créer de nouvelles ouvertures ou agrandir celles existantes, restaurer une toiture, poser des panneaux photovoltaïques, implanter un abri de jardin ou un abri voiture, construire un porche d'entrée, une pergola ou une terrasse, implanter une piscine, aménager des combles, la réfection de joints de façade de bâtiments, l'implantation temporaire de mobil-home, sont autant d'exemples de travaux ou aménagements soumis à contrôle de légalité. En outre, la demande s'effectue au moyen d'un formulaire dédié suivant la nature et ce avant commencement. Un délai d'instruction variable d'1 à 3 mois est nécessaire avant d'être autorisé à débiter les travaux.

* En l'absence d'autorisation, il peut être demandé de régulariser la situation mais aussi parfois de démolir. Lorsqu'une personne, physique ou morale, réalise une construction sans avoir obtenu l'autorisation d'urbanisme nécessaire, sa responsabilité pénale peut être engagée. 

* Pour rappel, une déclaration d'ouverture de chantier est à remettre en mairie dans le cadre d'un permis au commencement des travaux ; sans oublier la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des aménagements qui intervient à l'exécution, que la fin soit partielle ou totale, suivant la nature des travaux réalisés : cette déclaration intervient dès l'utilisation effective de l'aménagement même si l'intégralité n'est pas achevée (par exemple si le crépis de façade n'est pas encore réalisé mais l'habitation viable et occupée ; si sur la même demande une piscine, un abri voiture ou une clôture sont accordés et que l'un d'eux seulement est réalisé, une déclaration de fin partielle sera établie).

* Cette formalité est indépendante de la déclaration à opérer auprès des services fiscaux auprès desquels des formulaires dédiés sont à retourner.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie avant d'engager tous travaux.



Panneau Pocket

Et si les principales informations de la commune venaient à vous grâce aux moyens de communication modernes ?

La commune a adhéré depuis quelques mois à cet outil de communication dans l'air du temps.

Il vous suffit d'installer l'application sur vos téléphones pour recevoir des messages d'information (avis de manifestation d'une association, fermeture de la mairie, avis de réunion publique, avis de décès par exemple) ou d'alerte (vigilance météo, coupure d'eau ou d'électricité notamment). Ainsi, c'est l'information qui vient à vous...



L'installation de cette application sur vos appareils est gratuite. La collectivité a pour sa part pris en charge les frais d'adhésion à ce service.

A noter qu'au cours du mois d'octobre, une nouvelle version de cette application a nécessité sa **désinstallation puis réinstallation sur les appareils connectés. N'oubliez pas de faire cette manœuvre.**

Site internet

Le long travail de saisi des pages du nouveau site internet de la commune touche à sa fin. Plus fonctionnel et adapté aux nouvelles normes de chartes graphiques et d'accessibilité, il sera en outre visible depuis les smartphones et autres tablettes.

Une réorganisation de la présentation permettra, nous l'espérons, que les visiteurs puissent y naviguer plus aisément et trouver toutes les informations souhaitées.

Ce nouveau site internet sera en ligne d'ici quelques semaines, sans changement de dénomination:

www.baladou.fr

Appel à photos : si vous avez des photos récentes ou anciennes de Baladou, nous sommes preneurs !

Recensement citoyen

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent spontanément se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

La mairie du domicile délivre alors une attestation de recensement. Cette démarche permet à l'Administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire, etc.).



En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans, mais également de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Cimetière

A l'occasion de Toussaint, de nouveaux panneaux ont été apposés sur certaines tombes. Deux types d'affichage ont été mis en place :

- tout d'abord les concessions pour lesquelles des informations sont recherchées en vue de compléter le fichier présent en mairie (identité des personnes inhumées, contact de famille ...).
- puis les avis de recherches d'informations pour concessions réputées en état d'abandon et pour lesquelles une procédure de reprise va être engagée d'ici peu.

Depuis 2015 et via des affichages similaires sur place mais également les avis dans les précédents "Petit Baladin", ces tentatives de collecte de renseignements ont permis de compléter bon nombre de fiches du registre tenu en mairie.

Toute information complémentaire sera la bienvenue sur les concessions identifiées.

La bibliothèque et ses animations

La Dictée de Pivot

Une nouvelle séance est prévue le **dimanche 03 février à 15h00** dans la salle du conseil municipal. Venez faire travailler vos méninges et tester vos connaissances de la langue française et sa complexité le temps d'un dictée. Une collation sera offerte aux participants à l'issue de la correction.

Bébés lecteurs

La bénévoles ayant impulsé cet atelier étant en congé maternité, aucune séance n'a eu lieu lors du 2ème semestre 2018. Il est toutefois envisagé de reprendre, à une date qui sera communiquée prochainement, ces séances de contes, chants, lecture d'histoire et autres jeux dans diverses langues pour les bambins de 0 à 3 ans qui viennent le plus souvent avec leurs assistantes maternelles.

Transport à la demande

Un témoignage :

Je suis une résidente de la commune depuis maintenant 4 ans et j'ai découvert le service d'aide à la personne avec le petit bus que la mairie met à disposition des habitants avec chauffeur pour nous permettre d'aller à Martel le mercredi matin et à Souillac le vendredi matin.

Cela nous permet de pouvoir aller faire toutes sortes de papiers administratifs, petite balade sur le marché, la pharmacie, le coiffeur, aller faire ses courses etc.

Nous avons de super bénévoles (Gérard, Isabelle, José, Lionel, Martine et Michel) qui sont aux petits soins pour nous. Ils viennent nous chercher devant la maison, il y a un marche pied pour aider à monter dans le petit bus. Ils nous aident à porter nos courses et ça il nous arrive de finir par un petit café avant de nous ramener chez nous. Ils sont vraiment adorables.*

J'en suis accro.....

Laetitia Stutzmann



La municipalité remercie tous ces bénévoles qui donnent, ou ont donné, un peu de leur temps pour ce service à la population.

Les mares

Une représentante de LPO a fait le tour des mares avec une élue le 06 novembre dernier afin de recenser et apporter des conseils sur l'entretien de ces points d'eau naturels.

Mares et vous !

La LPO Lot recense depuis 2017 les points d'eau à travers notre département pour en améliorer la connaissance. Cette année, nous avons choisi de nous focaliser sur le Causse de Martel et le Ségala, zones pour lesquelles il existe très peu d'informations sur les mares existantes. Le 6 novembre, Stéphanie Plaga, chargée de mission à la LPO Lot, est venue étudier les mares de la commune de Baladou, accompagnée de Mme Griset. Dix mares ont pu être répertoriées, toutes très différentes les unes des autres. A cette époque de l'année, très peu d'entre-elles étaient encore en eau mais des traces de la présence de la faune sauvage étaient bien visibles.

Pourquoi s'intéresser aux mares ?

Il n'existe à ce jour pas d'inventaire des mares à l'échelle de notre ancienne région Midi-Pyrénées. Pourtant, les mares sont des réservoirs de biodiversité considérables pour la faune et la flore (milieux de vie, sites de chasse, haltes migratoires...) et ont un rôle hydrologique fondamental dans la régulation du cycle de l'eau. De plus, elles assurent une connexion écologique entre les milieux.

Les espèces qui y vivent ne sont pas toutes capables de réaliser de grandes distances, c'est le cas notamment des amphibiens. Les tritons et la salamandre tachetée se déplacent peu et sont généralement localisés entre 100 et 200 m de leur lieu de reproduction. Le triton palmé détient le record de distance parcouru puisqu'il peut s'éloigner jusqu'à 1 km. Les crapauds et grenouilles se situent en moyenne à 500 m de leur site aquatique. Toutes les espèces ne seront pas intéressées par le même type de milieu : la salamandre préférera les milieux forestiers tandis que le crapaud accoucheur (souvent audible entre mars et mai par ses célèbres « clu-clu » émis en soirée) préfère les milieux ouverts et sans grande végétation. Chaque mare est donc particulièrement importante.

Qu'est-ce qu'une mare ?

Selon les régions, le terme de « mare » comprend des étendues d'eau plus ou moins grandes. Ici, nous considérons qu'un point d'eau d'une superficie de moins de 5000 m² et d'une profondeur maximale de 2 m est une mare. Naturelle ou construite, elle peut être permanente ou temporaire ; son eau est toujours stagnante.

Vous connaissez des mares ou avez envie d'en savoir plus sur les amphibiens ?

Pour avoir une meilleure visibilité des mares présentes sur le département, nous faisons aujourd'hui appel à vous afin que chaque personne le désirant puisse participer à localiser les mares ! Un inventaire participatif est disponible en mairie. De même, une plaquette sur tous les amphibiens du Lot (avec photos) peut être retirée à la mairie.

N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos observations par mail (stephanie.plaga@lpo.fr) ou par courrier postal (LPO Lot, Espace Clément Marot – Place Bessières 46000 Cahors). Une petite photo ou un plan associé à la mare est le bienvenu !

Stéphanie Plaga

Gérer son frigo pour moins gaspiller

Qui n'a jamais oublié une salade au fond du réfrigérateur ou jeté un fond de lait ? Le gaspillage alimentaire nous concerne tous. Un tiers de la nourriture mondiale produite n'est pas consommée. Un peu plus de la moitié de ces pertes surviennent lors de la production, la récolte, le transport et le stockage. Le reste relève du gaspillage alimentaire au sens propre, s'opérant durant la préparation, la distribution et la consommation.

19 kg d'aliments jetés et 100 € dépensés (par habitant et par an) : c'est ce que représente le gaspillage alimentaire sur notre département.

1 FOYER LOTOIS

40 kg /an d'aliments gaspillés

14 kg de nourriture sous emballage, 12 kg de restes consommables, 6 kg de fruits et légumes non entamés, 8 kg de pain.



POUR TOUT LE LOT

3 300 t /an d'aliments gaspillés

Soit l'équivalent de 6,6 millions de repas et un coût d'élimination de ces déchets d'environ 720 000 €.

Achat et consommation : les bons gestes pour ne pas gâcher

Avec un peu de méthode, il est possible de réduire facilement ce gaspillage au quotidien.

A la maison :

- Rédigez une liste (produits manquants) avant d'aller faire les courses.
- Remplissez votre caddie en commençant par les denrées non périssables, puis finissez vos courses par les produits frais et les surgelés.
- Restez vigilant sur les offres promotionnelles (quantités, dates de péremption).
- Organisez votre réfrigérateur en mettant en avant les produits dont la date limite de consommation est la plus courte.
- Emballez les aliments entamés et les restes (film, boîtes) avant de les ranger dans le réfrigérateur.
- Accommodez vos restes rapidement.

Pour vous aider à accommoder les restes : <https://www.cuisinorama.com/recette-facile>

<https://syded-lot.fr/dechets/moins-jeter/des-astuces-ne-pas-jeter-la-poubelle>

Au restaurant :

J'adopte le gourmet bag. Je peux ainsi repartir avec mes restes lorsque je n'ai plus faim. N'oubliez pas que quelques restaurants lotois le proposent déjà. (Vous pouvez les retrouver sur le site internet du SYDED : <https://syded-lot.fr/carte-interactive>)

A la cantine :

Je n'ai pas les yeux plus gros que le ventre !

Notre commune avant la Révolution Française **Les cahiers de doléances de la paroisse de CREYSSE BALADOU** **3^{ème} partie**

Dans le n°34 du Petit Baladin, Jean-Louis Clédel nous avait proposé une analyse des Cahiers de Doléances mais nous aurions dû reprendre le texte « in extenso » avant son analyse. Le voici....

L'orthographe du texte a été respectée.

CAYER DES DOLEANCES, PLAINTES, OBSERVATIONS, ET REMONTRANCES DE LA COMTÉ DE CREYSSE, POUR ETRE PRESENTÉ A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SENESCHAUSSEE DE MARTEL, ET MIS ENSUITE SOUS LES YEUX DU ROY ET DES ETATS DU ROYAUME LORS DE LA TENUE PROCHAINE DESD ; ETATS A VERSAILLES LE 27 AVRIL 1789, D'APRES LES LETTRES DE CONVOCATION DE SA MAJESTÉ EN DATTE DU 24 JANVIER MEME ANNEE

1^o La repartition des impositions se fait sur des idées vagues et générales sans aucun égard ni à la nature du sol ni aux productions dont il est susceptible, ni aux difficultés de la culture, ni aux influences malignes qui arrêtent et suppriment quelques fois en entier les productions de toute espèce. La perception des impôts est pénible, dispendieuse, et souvent arrêtée par la difficulté de la vérification des rôles qu'il faut aller chercher au loin et soumettre à des jugements préliminaires des difficultés qui arrivent toutes les années, jugements dont les frais deviennent très coûteux à la comté par les voyages que ses représentants sont obligés de faire à Figeac où réside le tribunal compétant pour ces matières ; ne seroit il pas plus naturel que les seneschaux eussent la connoissance de tous ces incidents ? ainsi que la vérification des rôles et de tout ce qui a rapport à la levée et perception des impôts ? Le transport du montant des impositions augmentent les frais de la comté ; les porteurs de contrainte qui marchent toujours aux ordres et au caprice des receveurs présentent un abus qui doit être réformé, et qui le sera sûrement en établissant près de chaque cour seneschale un receveur des deniers royaux ; les collecteurs particuliers porteroient sans inconvénient, sans danger et sans frais les levées entre les mains du receveur, les huissiers ordinaires pourroient faire les actes pour forcer au paiement les contribuables trop lents ou de mauvaise volonté ;

cet article est le premier des réclamations de la comté de Creysse.

2^o Les habitants de la comté de Creysse ont reçu avec leur existence les biens de leurs ancêtres ; ceux-ci les tenoient des seign^{rs} vicomtes de Turenne en perpétuelle emphytéose sous une rente qui n'est pas une rente ordinaire, puisqu'elle excède évidemment le quart des productions actuelles les années les plus abondantes ; ils ne se soumièrent à cette rente excessive que dans l'appréhension certain qu'en travaillant le sol qu'ils prenoient, les productions de ce sol payeroient leurs travaux, et

leur fourniroient au moins les moyens pour payer la rente ; un des privilèges de la Vicomté étoit de faire du tabac dans toutes ses contrées ; dans le temps de nos pères, le tabac étoit la plus forte des productions ; ces actes emphytéotiques qui obligeoient nos pères au paiement de cette grosse rente obligeoient aussi les vicomtes à la garantie des fonds avec tous leurs avantages. Nous n'avons plus la permission de faire du tabac qui est la seule production propre de nos terres ; nous sommes donc fondés ou à demander la réduction des rentes qui absorbent la production, ou à exiger que les seigneurs actuels nous fassent jouir de la permission de faire du tabac ; la nécessité d'écouter favorablement nos doléances est portée à la démonstration ; aussi fait elle le second article de nos réclamations aux Etats généraux...

Les seigneurs des fiefs nous proposeront le deguerpissement de nos fonds ; l'alternative du deguerpissement ou du paiement de la rente peut être proposée à un emphytéote seul et isolé qui ne travaille pas son fond ou qui le dégrade, mais n'est ce pas donner dans le comble de l'illusion et de l'injustice que de proposer un deguerpissement aux habitants d'une province entière ? nous sommes sur nos foyers, nous les tenons de nos pères qui les avoient reçus des vicomtes sous des conditions également obligatoires, nous demandons l'exécution des promesses faites par les vicomtes sur les actes primordiaux ; nous n'avons manqué à aucune des conditions énoncées en ces actes ; nous pouvons donc, sans craindre de perdre notre ubication et notre existence, réclamer ou la réduction des rentes ou le maintien des privilèges portés par les actes primitifs.

3° si le tiers Etat, pour conserver sa fortune et ses biens, est fondé à réclamer contre la répartition injuste des impôts supportés principalement par les différents individus de la classe de citoyens qui font par leurs travaux la richesse de l'état, n'est-il pas encore davantage à demander à la nation assemblée que les personnes des individus qui la composent ne soient pas précipités pour toujours dans l'avilissement honteux ou les prétentions injustes de la noblesse semblent vouloir les conduire ? La loi du prince qui ne permet pas aux enfants du tiers Etat d'aspirer aux emplois militaires n'est-elle pas une loi qui, pour satisfaire les hauteurs de la noblesse, traduit en spectacle d'opprobre le tiers Etat ? La pratique constante des évêques, des abbés et des distributeurs de bénéfices n'est-elle pas d'exclure de tout bénéfice qui n'est pas à la congrue ou au dessous les prêtres qui ont pris leur naissance dans le tiers Etat ? Les bénéfices qu'on appelle communément bénéfice de conséquence ne sont-ils pas réservés pour la seule noblesse ? Est-ce donc dans l'ordre seul de la noblesse que se trouvent exclusivement les talents, la science, la piété, l'art d'instruire les peuples ? Est-ce dans l'ordre de la noblesse qu'on trouve et qu'on peut trouver l'ensemble qui forme l'officier de génie ? Qu'on lise les ouvrages qui se trouvent dans les bibliothèques, qu'on consulte les histoires, et l'on sera convaincu que c'est dans le tiers Etat que se sont élevés et se sont formés les grands hommes de tous les genres. Qu'on jette un coup d'œil sur les grands hommes de la république romaine, on y trouvera que le fondateur de cette fameuse république, Pompée, Cincinnatus ne furent jamais de l'ordre de la noblesse. Pour abréger toute discussion, que tous les emplois militaires, surtout ceux du génie, de l'artillerie et de la marine qui supposent des talents, que tous les bénéfices à charge d'âmes, que tous les prieurés soient mis au concours. C'est la demande que fait la comté de Creysse à la nation assemblée, et les membres qui composent le tiers Etat n'auront plus à redouter le mépris affecté des distributeurs de ce qu'on appelle grâces, et qui deviendra une véritable dette qui sera accordée de droit au mérite reconnu.

4° C'est pour les mêmes motifs, et des motifs plus forts encore, que nous sollicitons auprès de Sa Majesté et de l'assemblée de la nation que les places d'instituteurs de la jeunesse dans les collèges patentés soient données au concours. Nous aurons par cette précaution des instituteurs à talents, sages, pieux, éclairés, qui employeront tout leur zèle à former la jeunesse qui fait l'espérance la plus solide de l'état ; nous n'aurons plus à gémir sur les horreurs que notre siècle nous présente : nous voyons la justice captive dans les détours du

barreau, la bonne foi bannie du commerce, la mollesse et l'indolence viennent quelques fois s'endormir à l'ombre du sanctuaire, le luxe et la volupté marchent à la suite du guerrier, la pudeur et la probité, la raison et la religion, l'honnête homme et le chrétien, tout s'évanouit autour de nous ; nous ne trouvons plus dans nos enfants le courage et la vertu de nos pères ; nos enfants apprennent à être vicieux avant de connaître le vice ; ils s'y accoutument sans pouvoir presque s'en corriger après s'y être accoutumés de bonne heure. Et nous demandons ensuite des juges intègres, des guerriers intrépides, des citoyens vertueux ; non, ce n'était point ainsi qu'était élevée autrefois la jeunesse française... Que les instituteurs actuels ne soient plus pris au hasard, au gré du caprice ou de la faveur ; que ce soit le vrai mérite qui décide sur leur choix ; que leurs places si chères à la nation soient mises au concours, et alors les mœurs, les vertus, les talents de notre jeunesse nous retraceront la gloire des siècles passés.

5° L'histoire de l'Europe et du Nouveau Monde déposent que les nations voisines de nos frontières et de nos possessions, jalouses de la gloire et de la prospérité de la France, ont été forcées par une expérience funeste de reconnaître que tout français est naturellement intrépide, qu'il paraît hardiment dans les tranchées, qu'il escalade fierement les remparts ennemis, que la victoire suit toujours nos drapeaux lorsque les commandants, les officiers subalternes parlent aux français selon leurs caractères, que, bannissant la violence et la contrainte, ils laissent aux soldats la liberté de déployer les sentiments de leur cœur sensible, tendre et généreux pour le monarque et la gloire de la nation. Employer l'autorité, la force et les vexations pour traîner les français sous les drapeaux des bataillons de milice, les conduire forcement chargés de chaînes sur nos vaisseaux de guerre, c'est resserrer, c'est anéantir les qualités de tout individu que la France a vû naître, c'est le transformer en lâche et en esclave. Que les recrues se fassent dans nos provinces par des officiers de terre et de mer, sages, honnettes, ennemis de toute duplicité et de toute fourberie, notre jeunesse se présentera en foule pour servir le prince, et les officiers chargés des levées ne seront embarrassés que sur le choix des aspirants à l'état militaire ; nous pouvons donc avec la plus grande confiance demander la suppression des milices et des classes ; les commissaires chargés jusques icy de cette partie attesteront que la terreur et l'effroy les ont toujours précédés dans leur opération, et que leur marche a fait disparaître les jeunes gens de nos contrées, les a rendus errants et vagabonds ; les pères éplorés se sont vûs privés du soutien de leur vieillesse, nos

contrées de citoyens utiles et honnettes qui ont été se perdre dans les horreurs de l'oisiveté et du libertinage. Le dernier article de nos réclamations sur lequel nos députés doivent insister est l'abolition des milices et des classes.

Les habitants de la communauté de Craysse s'en rapportent pour bien d'autres articles qui intéressent la félicité publique et qui seront certainement présentés à l'assemblée qui se tiendra mercredi prochain à Martel, la communauté donne le pouvoir le plus ample, le plus spécial aux députés qu'elle va choisir de s'unir d'intérêts à tous les membres des différentes communautés de notre sénéchaussée.

Par des abus aussi inconséquents qu'injustes, les habitants de cette comté ainsi que bien d'autres qui ressortissent du siège de Martel, sont obligés par un abus intolérable de payer une surtaxe que leur fait le Commis des lettres de payer un sol par lettre plus que les habitants de la ville de Martel, où se trouve le bureau de poste. Cette vexation nécessite la réformation d'un pareil préposé qui usurpe et viole les droits de la sensibilité : le manège qui se fabrique dans cette même ville de Martel, introduit par des usurpateurs qui perçoivent une imposition sur les mesurages ou non mesurage des grains, ventes de brebis, agniaux, moutons &c, c'est un abus nuisible pour les pauvres habitants de la campagne qui sont forcés de vendre leurs grains ou bestiaux pour s'acquitter de leurs impositions.

Lacroix, Chambon, Delvert, Couderc, Dunoyer, Gourssac, J. Darnis, Castanet, Vergne, Serager, Chassaing, Dunoyer de la Combe député, Rouchette, Pagès, Lafon, Campastie, Castaigné, Muzat, Coulon, Basclé, Lacassagne, Vitrat, Lestrade, Delnaud, Loungaygue, Delluc, Despages, Belhomme, Soulié député, Daval député, Ortal juge.

PS : La communauté de Craysse comprenait les deux communes actuelles de Craysse et Baladou. Sur leur territoire se trouvaient aussi les petites paroisses de Loudour et de St^e Catherine. Craysse était le siège d'une châtellenie.



Ce texte est tiré des « Cahiers de Doléances du Tiers Etat de la Sénéchaussée de Martel pour les Etats Généraux de 1789 » publiés par l'Abbé Lucien Lachièze-Rey en 1989.

Quelques nouvelles de l'école

L'école de Baladou accueille 23 enfants de CE2 qui viennent du RPI Martel-Baladou-Cuzance.



Nous avons été invités au restaurant "l'Atelier du goût " pour la semaine du goût. Les enfants après avoir confectionné leur dessert ont eu droit à un repas délicieux. Trois gagnants ont reçu une énorme boîte de bonbons par Madame et Monsieur Amann, les restaurateurs. Je les remercie de leur gentillesse et de leur bienveillance.

Les enfants, après avoir illustré une histoire en kamishibai (théâtre japonais), ont fait la lecture aux plus jeunes à la maternelle de Martel. Nous avons été remerciés avec un goûter confectionné par leurs soins.



L'APE des écoles de Baladou Cuzance a offert des jeux d'extérieur et un repas de Noël aux enfants. Ce fut l'occasion de passer un agréable moment de convivialité avec Monsieur le Maire et tous les adultes qui travaillent au bien-être des enfants.

Le spectacle de Noël a eu lieu à Cuzance avec tous les enfants du RPI.



Nous mettons en place dans la cour de l'école le principe de "Jeux t'aime", nous faisons appel aux dons de chutes de tuyau PVC, de cordes, de gaines électriques, de vieux ustensiles de cuisine ou appareils électriques hors d'usage afin de redonner place au jeu et à l'imaginaire des enfants.

L'année 2019 débutera avec une séance Cinéma "Dilili à Paris" au cinéma l'Uxello à Vayrac, la rando'Lune organisée par l'USEP, le CROSS départemental de Martel, une séquence de Golf sur mars-avril, un voyage à la mer.... Merci à monsieur le Maire, Francis, Isabelle et Julie qui œuvrent au bon fonctionnement de l'école de Baladou.

L'enseignante, Carole BINET

Association des Parents d'Elèves Baladou - Cuzance

Suite à l'Assemblée Générale de rentrée de l'APE de Baladou/Cuzance, le nouveau bureau est composé de : Blandine Mouraillle : Secrétaire ; Xavier Langlois : Trésorier ; Charlene Coppe : Vice-présidente et Roland Foltzer : Président .

La cantine est gérée pour les commandes par Vanessa Dubit et pour la trésorerie par Emilie Cottard.

Nous vous rappelons que l'APE permet principalement une prise en charge des sorties scolaires et participation aux voyages, spectacles,... Cela est possible grâce à l'adhésion des parents et de leur participation à 2 autres actions principales dans l'année :

La tenue d'un stand gâteaux/café à la Fête de la Truffe (Cuzance) le 8 décembre 2018

Le Loto des Ecoles Cuzance/Baladou le 16 février 2019 à 20h30 à Cuzance

Merci de faire bon accueil aux jeunes qui pourront passer pour la vente des cartons et n'hésitez pas à venir au loto et à faire venir!!

En vous remerciant d'avance pour votre aide.

Roland Foltzer, Président APE Cuzance/Baladou (0622398028).

Comité des fêtes

Cette année encore, nous avons eu le grand plaisir d'apporter notre bonne humeur et notre joie de vivre pour partager tous ensemble ces deux jours de fête et ces deux week-ends d'aubades !

C'est sous un soleil de plomb et une chaleur écrasante que cette édition s'est déroulée.

Cette année encore, vous avez été nombreux à participer dans la joie et la gaieté à notre repas du 14 août au soir. Nous vous en sommes très reconnaissants !

Nous avons ensuite inauguré le nouveau bar créé en collaboration avec l'entreprise Pinsac & Fils, bar qui a rencontré un franc succès.

Les multiples animations du 15 ont permis de s'exercer à la pétanque tout en contemplant l'exposition de voitures anciennes. Pour la 2ème année consécutive nous avons accueilli le club « les Vieux Pistons Périgordins » et d'autres exposants dans un nouveau lieu prêté gentiment par la mairie. Tous passionnés de voitures et de motos anciennes. Cette belle journée s'est poursuivie par un beau marché gourmand où la convivialité était au rendez-vous. Et c'est dans la bonne humeur que cette fête s'est terminée au bout de la nuit, sans oublier un magnifique feu d'artifice qui nous a mis à tous les frissons.

Merci à toutes et tous les bénévoles sans qui nous n'aurions pas pu faire cette belle fête de village. Je tiens personnellement à remercier les habitants de BALADOU qui participent fortement à cette fête grâce à leur accueil chaleureux et aux recettes perçues pendant les aubades.

De la part de toute l'équipe du Comité des Fêtes de BALADOU, JOYEUSE ANNEE 2019.

Le président, Michel Gaucher



Pomié en fêtes



Soirée vin nouveau & châtaignes

Le vendredi 16 novembre dernier, l'Association avait invité tous les habitants de Pomié à fêter l'arrivée du vin nouveau et à griller quelques châtaignes de saison.

Les Gaillac et Beaujolais primeurs, qu'ils soient rosés, blancs ou rouges ont été fidèles au rendez-vous, mais les châtaignes furent rares en cette deuxième quinzaine de novembre et le brasero n'a du coup pas fonctionné.

Mais cela n'a pas empêché les convives de faire honneur aux amuse-bouches proposés par les membres de l'Association, avant de partager, en toute convivialité, les mets succulents apportés par les uns et les autres.

Les desserts élaborés par les volontaires de l'Association n'ont laissé personne indifférent et c'est en musique, sur une piste de danse improvisée, que la soirée s'est achevée dans la bonne humeur.



Entretien de la mare



Le samedi 15 décembre dernier, une partie des membres de l'Association s'était donné rendez-vous afin d'effectuer la dernière séance pré-hivernale d'entretien de la mare.

Ce fut une bonne occasion pour mettre en œuvre les consignes formulées par Madame Plaga de la LPO du Lot, qui était venue faire un inventaire des mares de BALADOU en novembre dernier.

Après une bonne heure d'efforts, malgré une eau plutôt fraîche, la quasi-totalité des joncs, lentilles d'eau et autres faux roseaux qui avaient colonisé le point d'eau, était retirée pour se retrouver en tas au bord de la mare.

Et comme tout effort mérite réconfort, un apéritif convivial a clôturé cette matinée.

Et à venir...

Chasse aux œufs de Pâques le lundi 22 avril 2019

Le lundi 22 avril aura lieu la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, ouverte à tous les enfants, petits-enfants, nièces et neveux des habitants de Pomié.

Rendez-vous est donné à toutes et à tous à 10h30 autour de la mare du village.

Repas annuel le samedi 15 juin 2019

Le samedi 15 juin 2019 en soirée se tiendra la traditionnelle fête des voisins ouverte à tous les habitants de Pomié ainsi qu'à leurs éventuels invités (famille et amis).

Des précisions seront fournies ultérieurement.

Vide-Greniers le dimanche 23 juin 2019

Le dimanche 23 juin 2019 se tiendra le vide-greniers annuel de BALADOU aux abords de la mairie et de la salle des fêtes.

Que vous soyez chineurs, exposants ou simples curieux, notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas.

Le président, Roland Denier

Accor'danse

ACCORDANSE est heureux de vous présenter tous ses vœux de bonne année 2019.

Bien que peu de Baladins fassent partie du club, nous reviendrons dans notre nouvelle salle des fêtes de BALADOU à la rentrée 2019-2020.

Le président, Michel Gaucher

Baladou Gym

Toujours présente et dynamique, Baladou-gym !

Nous avons repris nos séances dès les 11 et 12 septembre dernier. Nous avons hâte de recommencer nos cours, pour à la fois nous retrouver toutes et tous, mais aussi pour dérouiller nos articulations et renforcer nos muscles. Deux mois sans gymnastique, c'est long.

Nos séances sont axées sur la prévention, l'équilibre, la mémoire, et également sur le renforcement musculaire. Les cours se passent dans la bonne humeur et nous sommes attentifs à bien faire. Christine nous aide en cela.

Notre association est heureuse d'annoncer qu'elle accueille six nouvelles adhésions, depuis Septembre. Le covoiturage est présent et actif, entre Baladou et Cuzance. En rappel, pendant les travaux de la salle communale, les cours sont dispensés à la Salle de la Truffe de Cuzance (près du stade). Vous pouvez toujours nous rejoindre dans le courant de l'année, même si les séances ont déjà débutées (la cotisation est calculée proportionnellement)

Nous serons heureux de vous retrouver parmi nous dès la reprise des cours

**Le mardi 8 Janvier à 11h00 et/ou le mercredi 9 Janvier 2019
à 18h30 à la salle de la Truffe de Cuzance**

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

A l'année prochaine : Baladou-Gym, Gym toujours !



Le président, Michel Bergé

Cours d'informatique



Pour la dixième année, les cours d'informatique gratuits se déroulent le **Mardi et le Jeudi matin de 9h00 à 10h30** en la salle aménagée par la commune au dessus de la bibliothèque. Il est bon que les élèves viennent avec leur portable, sinon quelques uns sont mis à leur disposition.

L'année scolaire a débuté avec la connaissance du clavier, la gestion des fichiers et les connexions avec internet.

Ce mois-ci, nous abordons la création de diaporama.

L'année 2019 nous ramènera sur internet, avec les choix de sites, l'historique, les téléchargements de documents, de musique de vidéos. Puis nous aborderons le tableur, la gestion de données. Et si le temps nous reste, le traitement d'images.

Les élèves et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Michel Bergé

Quercy Généalogie

Depuis le précédent bulletin, plusieurs membres de notre antenne se sont investis dans les commémorations du centenaire de la Grande Guerre. Ci-dessous les lieux où nous avons participé et le nom de nos représentants :

Lachapelle-Auzac = Bernard Malpuech
Baladou = Lionel Griset
Saint-Sozy = Michel Delmas et Michel Bergé
Meyronne = Sylvie Vermeulen
Martel = Evelyne Gouygoux
Cauvaldor = Sylvie Vermeulen et Evelyne Gouygoux
Cuzance = Gérard Lacroix
Nespouls (19) = Jean-Pierre Wattedled

Plusieurs publications ont été éditées dont une sur Baladou, que la mairie a distribué à tous les habitants. Jusqu'à présent les cérémonies commémoratives se limitaient à l'énumération des soldats « Morts pour la France », à des dépôts de gerbes, et à une minute de silence et au chant de la Marseillaise. Grâce à tous les travaux de recherches effectués dans le cadre de ce Centenaire, nous connaissons l'état civil et le parcours militaire de tous ces soldats tombés au champ d'honneur. Cette opération a permis d'ajouter sur les monuments aux morts des soldats oubliés (ex : Biars-sur-Cère). Sachant que la généalogie et l'histoire sont étroitement liées, notre groupe ne pouvait pas rester indifférent à ces diverses expositions.

Quercy-généalogie continue à dispenser des séances d'initiation, les personnes débutantes peuvent venir nous rejoindre tous les premiers vendredis du mois (excepté en juillet et août) à 18 h à la bibliothèque de Baladou.

Pour tout contact veuillez vous adresser à Jean-Claude Mazot, dont voici les coordonnées :

Courriel : jc.mazot@orange.fr Portable : 06 87 69 36 59

Jean-Claude Mazot



BALADOU

Exposition

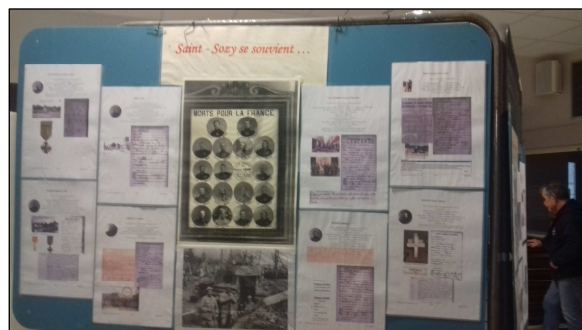
Du 11 novembre au 31 décembre 2018



En mairie
Aux jours et horaires d'ouverture

Portraits des natifs de Baladou pris dans la tourmente
de l'Histoire et morts au combat

Renseignements en mairie au 05 65 37 30 68



Exposition Saint-Sozy



Exposition Meyronne



Exposition Souillac -Cauvaldor



Tribune Libre

MEMOIRE D'UNE BABY-BOOMEUSE

Pour ceux nés au sortir de la guerre en 1944, les souvenirs sont empreints des récits du vécu mouvementé de nos aînés : 1914/1918, 1936, 1939/1945, mais également de notre propre vécu depuis l'enfance.

Nous avons vu la société française se modifier à une vitesse si folle que parfois les jeunes d'aujourd'hui pensent que nos récits sont quelque peu teintés d'affabulations !

A l'orée du XXe siècle, la France est le second plus grand empire colonial, après l'Angleterre. Mais, le pays gérait de plus en plus difficilement les comportements, parfois abusifs, des autorités en place ce qui a conduit à l'émergence d'un courant indépendantiste dans différents pays qu'elle occupe.

Parmi ces conflits ayant impliqué la France depuis 1945, la guerre d'Indochine reste la moins connue bien qu'ayant duré 8 ans et pris fin dans un bain de sang lors de la bataille de Dien Bien Phu . Débutée dans le contexte de la reconstruction en France, elle a été reléguée au second plan des préoccupations des Français. L'armée française y compte pourtant 2293 morts et sur les 11 721 soldats faits prisonniers ils ne seront que 3 290 à revenir vivants en France.

Vient ensuite, le 2 mars 1956, la fin du traité de Protectorat français de 1912 au Maroc qui accède à l'indépendance puis, le 20 mars 1956, les négociations franco-tunisienne qui aboutissent également à l'indépendance totale de la Tunisie.

Reste l'Algérie avec ce que certains s'entêteront à nommer pudiquement « les événements » bien que le terme de guerre aurait été plus conforme à la sale réalité. Elle débute en 1954 pour se terminer en 1962.

Si l'Indochine n'avait concerné que les militaires de profession et des engagés volontaires, la guerre d'Algérie a mobilisé plus de 1,5 million de jeunes appelés préparés à la va vite, coincés sur place entre les actions de l'OOAS, du FLN et les ordres des Etats Majors de l'Armée Française. Cette guerre a profondément marqué de nombreuses familles des deux côtés de la Méditerranée.

Ils étaient encore 400 000 très jeunes appelés sur le terrain. Pour certains, le service militaire avait duré dix-huit, voire trente mois. Il est fait état de 15 583 morts au combat et de 7 917 victimes « d'accidents divers ». Au-delà des pertes, c'est toute une génération profondément marquée et traumatisée par un conflit qui la dépassait.

Pour ceux qui ont eu 18 ans dans les années 1954-1961, le passage de la vie d'adolescent à la vie d'adulte a été terrible. Malgré les années écoulées, rares sont ceux capables d'en parler.

En 1962, il y avait aussi ces familles de Pieds-noirs sans fortune qui avaient choisi « la valise plutôt que le cercueil », ces Harkis plein d'espoir qui avaient fait le choix de s'enfuir en France et qu'on a méchamment parqué dans des camps innommables. Malgré les risques de représailles, une grande majorité de Harkis avait préféré rester sur place bien que désarmés par l'Armée Française. Beaucoup furent torturés ou assassinés dans les mois qui suivirent l'indépendance.

La chape de silence qui couvre cette période a été trop longue pour susciter le moindre apaisement. Les plaies sont restées vives. Il n'y avait pas d'un côté des gentils, de l'autre des méchants. C'était une guerre avec ses horreurs de part et d'autre...

Avec l'indépendance de l'Algérie, les années 1960 marquent concrètement la fin de l'empire colonial. La France ne conservera que ses "vieux territoires", à savoir les Antilles, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, la Réunion, la Polynésie française, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.

Depuis 1946 jusqu'au premier choc pétrolier de 1973, c'est, pour les pays industrialisés occidentaux, une période de prospérité assez exceptionnelle caractérisée par une forte croissance économique, le plein emploi, l'accroissement rapide du pouvoir d'achat, l'essor de la consommation de masse, des progrès scientifiques et techniques très significatifs, une démographie exceptionnelle et quelques avancées sociales. Une trentaine d'années nommées " Les Trente Glorieuses".

Les historiens estiment que le mode de vie des français a plus évolué durant ces trois décennies que durant les deux siècles précédents et que le niveau de vie a été multiplié par 5 de 1945 à 1975.

Au cours de cette même période, la France a vécu de petits et de grands chamboulements que l'on a plus ou moins oubliés.

A partir de 1941 et jusqu'en 1949, les biens de consommation alimentaire ne peuvent être acquis qu'à l'aide de tickets de rationnement. Le marché noir va permettre à certains de faire fortune alors que d'autres manquent de tout.

Avec la guerre, les hommes jusque-là quasiment seuls à appartenir au monde du travail sont indisponibles car sur le front. Ce sont donc les femmes qui les remplacent tant dans les campagnes que dans les villes. Pour beaucoup d'entre-elles, le choix de continuer à travailler sera vu comme une opportunité d'indépendance.

Le 29 avril 1945, tandis que la guerre contre l'Allemagne touche à sa fin, les élections municipales donnent l'occasion aux Françaises de voter pour la première fois de leur Histoire. Il était plus que temps car elles étaient parmi les dernières femmes du monde occidental à acquérir le droit de voter et celui de se faire élire...

En mars 1946, le premier recensement de l'après-guerre était organisé. Il intervint au début du phénomène appelé plus tard « baby-boom ». Il s'agissait de l'augmentation importante et brusque du taux de natalité au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

Portée par Marthe Richard (une ancienne prostituée) la loi qui entérine la fermeture des maisons closes est appliquée à partir du 6 novembre 1946. Le fichier national de la prostitution est détruit. Plus de 1 400 établissements sont fermés.

Dès les années 1950, en raison de l'accroissement du parc automobile et du trafic interurbain, une modernisation du réseau routier traditionnel s'impose. Dans un premier temps, fin 1955, plus de 3 500 km d'autoroutes voient le jour.

L'après guerre, c'est aussi la construction des grands ensembles : 1,2 million de logements dans 300 cités, construits à toute allure entre 1953 et 1973 en périphérie des villes, sans que les décideurs ne se soient vraiment inquiétés des transports en commun, des écoles, des commerces... Pour l'époque, les conditions de

confort proposées représentaient incontestablement une grande avancée ce qui semble difficile à croire de nos jours. Beaucoup de ces logements ont été attribués à la population des rapatriés d'Algérie et à la main-d'œuvre immigrée qui jusque-là s'entassait dans les bidonvilles.

Le 1^{er} février 1954, la France subissait une vague de froid intense. L'Abbé Pierre lançait un appel à la solidarité envers les sans abris sur les ondes de Radio-Luxembourg.

Adoptée par référendum le 28 septembre 1958, la Constitution a été publiée le 4 octobre 1958 en pleine guerre d'Algérie. C'est la Norme suprême du système juridique français et le texte fondateur de la Vème République. Elle est le quinzième texte fondamental de la France depuis la Révolution française.

Le 27 décembre 1958, le Conseil des ministres adopte le Plan Rueff-Pinay qui prévoit la création du nouveau franc. L'ancien franc sera divisé par 100. Cette mesure vise à assainir le budget et à assurer l'intégration économique de la France dans l'aventure européenne. Le nouveau franc sera mis en circulation à partir du 1er janvier 1960. Désormais 494 anciens francs vaudront 4,94 nouveaux.

Au début de l'hiver 1959, les pluies torrentielles vinrent remplir pour la première fois le tout nouveau barrage de Malpasset, en amont de Fréjus, dans le sud de la France. Lorsque celui-ci céda soudainement, le 2 décembre 1959 à 21 h 13, près de 50 millions de mètres cubes d'eau déferlèrent, ravageant campagnes et villages jusqu'à la mer. C'est la plus grande catastrophe de ce genre qui ait jamais touché la France. Elle a fait 423 victimes, des voies ferrées ont été arrachées, des fermes soufflées, des troupeaux et des vignes et des hectolitres de vin submergés.

Le 11 mai 1960 mise à l'eau du France, emblématique paquebot cher au cœur des Français. Il était alors le plus gros bateau du monde...

La France sort en 1960 d'une situation assez difficile du point de vue politique : la IV République a été un échec avec 26 gouvernements différents en 12 ans.

Jusque dans les années 1960 la mixité scolaire n'existait que dans les écoles primaires rurales pour des questions pratiques évidentes. En ville, les classes de 30 à 40 élèves étaient monnaie courante. Après l'appel, avant de commencer devoirs et leçons, instruction civique et morale laïque.

La discipline est sévère. Les élèves montent en rang dans les classes, se lèvent pour saluer leur professeur et respectent les consignes de silence de l'enseignant. La propreté corporelle est surveillée, la blouse est obligatoire, le port du pantalon interdit aux filles. La majorité des jeunes travaille dès 16 ans.

Le groupe CARREFOUR ouvre le 15 juin 1963 le premier hypermarché de France en banlieue parisienne. À l'approche de l'été, les premiers clients arrivent et se garent sur l'immense parking de 450 places. Ils y découvrent les premières pompes à essence. L'engouement, après l'effet de surprise, est immédiat.

L'électroménager et les postes de télévision en noir et blanc commencent à entrer dans certains foyers.

En 1963, le samedi soir, les Yé-Yé parisiens se précipitent au Golf Drouot qui va être plusieurs années durant le « Temple du rock and roll et du twist » pour y découvrir quelques débutants devenus très célèbres depuis.

En 1967, les femmes gagnent le droit de choisir le moment où elles souhaitent avoir des enfants : la pilule devient légale puis d'autres moyens contraceptifs leur sont proposés (pour mémoire : la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse, dite loi Veil, est votée. Elle doit – en principe – mettre un terme aux avortements clandestins pratiqués par « des faiseuses d'anges » sur des femmes n'ayant pas les moyens de partir discrètement à l'étranger).

Le 18 mars 1967, le pétrolier libérien Torrey Canyon s'échoue au nord de la Bretagne. Il est chargé de 121 000 tonnes de pétrole brut. Un désastre pour le littoral. !

C'est en décembre 1967 que le CONCORDE sort du hangar de TOULOUSE.

Son premier vol aura lieu le 2 mars 1969 et durera 29 minutes. Mach 1 sera passé en octobre 1969 et Mach 2, un an plus tard. Pendant les 5 années qui suivent CONCORDE subira toutes sortes de tests, au sol et pendant plus de 800 h de vol. CONCORDE recevra son certificat de navigabilité le 10 octobre 1975. Vingt sept ans plus tard, le crash du vol 4590 d'Air France le 25 juillet 2000 entraîna la mort de 113 personnes et mit fin prématurément à cet avion, véritable joyau technologique et révolutionnaire.

Le 27 avril 1968, de la Pitié-Salpêtrière, les professeurs Christian Cabrol, Gérard Guiraudon et Maurice Mercadier effectuent une transplantation cardiaque selon la méthode Barnard pour les

sutures et une méthode inédite du Pr Cabrol pour la préservation du cœur prélevé chez le donneur par perfusion des artères coronaires. Le patient : Clovis Roblain, âgé de 66 ans n'a survécu que 53 heures mais l'intervention a ouvert la voie à bien d'autres.

Jeunes parents, nous avons vécu mai 1968, ce mouvement étudiant en mal de liberté (surtout sexuelle) que les ouvriers et les employés ont très vite rejoint pleins d'espoirs. Sous la pression des salariés en grève, les syndicats ont quelque peu été pris au dépourvu. Nos revendications étaient plus terre à terre que les slogans des étudiants mais c'était bon de croire que « sous les pavés il y avait la plage » et qu'« il était interdit d'interdire » pour ne citer que ces deux là !

Le travail a repris fin mai à l'initiative des syndicats, aussi brutalement qu'il avait cessé, laissant les salariés sur leur faim malgré quelques belles victoires bien vite « avalées » par la fin d'un certain nombre de petits arrangements internes à chaque entreprise auxquels nous étions attachés. Les anciens qui avaient connu 1936 trouvaient que le jeu n'en valait pas la chandelle lorsqu'ils comparaient leurs acquis et les nôtres !

A partir des années 1970, les choses s'emballent : le chômage progresse, les salaires sont bloqués, l'inflation commence à s'affoler sérieusement... Les baby-boomers entrent dans les turbulences !

Jusqu'au milieu des années 1970, seul 1 Français sur 7 dispose du téléphone chez lui. A partir de 1974, la France s'équipe massivement et le réseau ne va cesser de se moderniser.

En 1973, premier choc pétrolier ! L'ensemble du secteur économique lié à la transformation des matières premières est durement touché. S'ajoute à cela l'arrivée des jeunes issus du baby-boom sur le marché du travail ce qui va aggraver un peu plus le chômage ! Les trente glorieuses s'étiolent...

La loi du 5 juillet 1974, ramène l'âge d'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans.

Bien que son histoire débute officiellement en 1976, l'idée du TGV avait pris naissance dans les années 1965-1966 avec la création au sein de la SNCF d'un « Service de la recherche », devenu plus tard « Direction de la recherche et de la technologie ».

Le 19 janvier 1978, une loi mensualise ENFIN les ouvriers qui jusque-là étaient payés à l'heure et par quinzaine. Avec cette loi, ils vont bénéficier du même statut, des mêmes avantages et des mêmes garanties que les employés déjà mensualisés.

Le 16 mars 1978, un autre pétrolier libérien - l'Amoco Cadiz - vient s'échouer sur les côtes bretonnes. Il va y déverser ses 227 000 tonnes de pétrole brut. C'est la totalité de la cargaison qui vient souiller plus de 300 km d'un littoral parmi les plus beaux et les plus naturels d'Europe.

En 1978, la France offre l'asile à celui que l'on connaît sous le nom d'ayatollah Khomeini. C'est depuis Neauphle-le-château qu'il met en œuvre l'idée d'une république islamique, au lieu d'une dictature « shahienne ». Son retour en Iran en 1979, va déboucher sur une révolution et sur la chute du Shah. Le monde replonge alors dans une nouvelle crise avec un second choc pétrolier.

Pendant ce temps-là, en France.... affaiblissement de la croissance, exode rural, diminution du poids de l'agriculture et de l'industrie, détérioration continue des finances publiques, ouverture à l'international, précarisation du marché du travail... La production stagne de plus en plus tandis que les prix continuent d'augmenter.

Le 18 septembre 1981, par 363 voix contre 117, l'Assemblée nationale adopte, après deux jours de débats, le projet de loi portant abolition de la peine de mort.

Toujours en 1981, le plan Mauroy devait faciliter la relance mais après trois dévaluations successives le Gouvernement met en place une politique de rigueur en mars 1983. Le 24 février 1982, à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart (Hauts-de-Seine), grâce aux travaux du biologiste Jacques Testart, du gynécologue-obstétricien René Frydman et du chef de service Émile Papiernik est née Amandine le premier « bébé éprouvette » de nationalité française. Elle pesait 3,420 kg et mesurait 51 cm.

Le 21 septembre 2001 à Toulouse l'explosion de l'usine pétrochimique AZF a tué 31 personnes et blessé 2500 autres. Les dégâts matériels sont considérables. Sur place, un cratère de 6 m de profondeur montrait la force de l'explosion. C'est la plus grave catastrophe industrielle d'après-guerre en France.

Le 1^{er} janvier 2002, dans douze pays de l'Union européenne, 300 millions de consommateurs découvrent les pièces et les billets de la monnaie qui leur servira désormais d'instrument de paiement commun, l'euro.

Au fil des années qui s'écoulent, l'économie française va continuer à connaître de profonds bouleversements jusqu'à la dernière grande crise financière mondiale de 2007-2008 comparée à celle de 1929.

Tout cela pour vous dire que NON la vie des baby-boomers n'a pas été si miraculeuse que cela de 1945 à 1970 et qu'à partir de 1970 jusqu'à nos jours c'est une petite quarantaine d'années pendant lesquelles le chômage et autres désagréments ne leur ont pas été épargnés !

Un dernier souvenir plus personnel : dans mon monde à moi, un seul salaire rentrait au domicile des parents. Cette génération commençait souvent à travailler dès l'âge de 11 ans et le quittait à 65 ans soit 54 ans de cotisations aux caisses de retraite ! Pour les baby-boomers qui ont commencé à travailler à 15 ans - ce qui était fréquent - et qui ont pu faire valoir leur droit à la retraite à 60 ans, cela représentait 42 ans de cotisations aux caisses de retraite. L'accès à un certain confort dans cette population d'ouvriers et d'employés « baby boomer » vient essentiellement du fait que pour beaucoup de foyers nous avons été deux à faire « bouillir la marmite ».

Quant à la durée légale du temps de travail des salariés, elle est passée de 48 h hebdomadaires à 40 heures en 1936 mais en fait la plupart d'entre-nous travaillait 45 h (5 jours de 8 h et 5 h le samedi matin), puis à 39 h en 1982 et enfin à 35 h dans les années 2000.

Pour chacune des générations, la vie apporte son lot de bonheurs, de malheurs, de regrets, de fiertés et c'est ainsi depuis que le monde est monde !

Danielle Carbon

Souvenirs d'enfance à Baladou

Rosa, un bout de vieille fille, toute menue, toujours affairée, faisait office de sacristain et enseignait le catéchisme aux enfants de la commune. Tous les jours après la classe, nous la retrouvions à l'église, pour une demi-heure d'histoire religieuse, de prières et de cantiques pour les messes et les vêpres. Elle pouvait se montrer agressive quand, ayant préféré rentrer plus tôt à la maison, nous manquions la séance. "Qui est-ce qui t'a monté le bourrichon? Hein?" interrogeait-elle de sa voix pointue, avec un air suspicieux. Confuses, nous baissions la tête en bredouillant quelques vagues explications. Cependant, notre souris grise avait bon cœur. Elle aimait la compagnie des enfants, leurs rires retentissants et leurs galopades dans la cour.

Rosa nous invitait, le jeudi après-midi, pour des jeux et des goûters, dans la grande maison bourgeoise qu'elle habitait et dont la longue façade était parcourue de glycines centenaires, aux troncs noueux et aux innombrables touffes de grappes mauves et odorantes. Nous aimions courir dans les allées bordées de buis taillés de son grand jardin. Nous jouions à cache-cache dans les caves voutées du sous-sol. Le long des corridors, nous découvriions avec ravissement de vieux coffres remplis de vêtements sacerdotaux et de bouquets de feuillage dorés qui ornent les autels.

Rosa, bonne cuisinière, nous préparait des gauffres croquantes ou des crêpes moelleuses, accompagnées de confitures de toutes sortes, confectionnées avec les fruits du verger du presbytère. Un arôme appétissant nous accueillait, à l'entrée de la salle à manger, quand nous arrivions tout essouffés après nous être follement amusés, les joues rouges, les yeux pétillants de joie et d'envie.

Rosa, le jour de Pâques, nous amenait dans un pré en pente qui reverdissait avec le printemps. Là, dans les rires et les bousculades, nous faisons rouler, entre les paquerettes et les fleurs de pissenlit, nos oeufs cuits dur que nous avons décoré la veille avec beaucoup de soin et d'imagination. Le gagnant de chaque partie était celui qui gardait un oeuf entier jusqu'à la fin.

Rosa nous rassemblait aussi pour la répétition de petites pièces de théâtre, des pièces sans prétention telles que "Ces dames de Zanzibar", titre qui me revient encore à l'esprit. Il fallait apprendre par cœur de longs passages mais, peu importe, nous aimions jouer la comédie, même si nous nous faisons gronder lorsque le fou rire nous prenait au milieu d'un dialogue. C'était du sérieux, il fallait présenter le spectacle à la fin de l'année scolaire. Une vieille grange était aménagée pour la circonstance, avec la scène, les coulisses et les bancs pour les spectateurs qui venaient nombreux: les parents des acteurs, les enfants du village, les copains et copines des alentours.

Rosa nous faisait effeuiller des roses, des brassées de roses, dans des corbeilles, la veille de la Fête Dieu, une fête splendide qui avait lieu dans les premiers jours de juin, dans le plein épanouissement printanier, au moment où partout les fleurs embaument les jardins et la campagne. La cérémonie se déroulait d'abord dans l'église, notre petite église que je trouvais la plus jolie des environs, avec ses murs tout blancs, sa voûte bleue parsemée d'étoiles dorées, ses statues de plâtre finement sculptées: la Vierge, Ste Thérèse et Ste Anne, St Georges terrassant le dragon Point de marbre, point de peintures d'artistes célèbres, point de bas-reliefs richement ouvragés mais de la simplicité et de la clarté. Nous chantions en chœur autour de l'harmonium et nos chants montaient dans les fumées odorantes de l'encens mêlées aux senteurs suaves des bouquets de lys blancs dans les vases bleutés. Une procession se formait ensuite qui nous conduisait à la croix de fer située au bout de la côte, à la croisée des chemins. Et là, tout le long de la route, dans nos tenues estivales, robes légères et chapeaux de paille enrubannés, nous jetions à poignées les pétales veloutés roses et rouges que la brise faisait tourbillonner au dessus des fidèles en prière.



Georgette Gay Mouraud

Photo de classe 1946

De gauche à droite

Debout : Raymond Barre, Georges Delmas, Hélène Lidove, Madeleine Javalet, Hélène Lacombe, Jean-Louis Clédel, Robert Charrazac, Colette Cassagnade, Claudine Lacroix

Milieu : ? , Goergette Gay, Jeanne Clédel, Françoise Sarnel, Josette Lafeuille, ?, Solange Goursat, ?, Michèle Lestrade, Sylvette Lascoux, Colette Lafeuille

Devant : Didier Lascoux, Loulou Jauzac, Claudie Laval, Raymonde Gouzou, Huguette Vessiere, Jacqueline Goursat, ? , Claude Campastie

Elections des représentants au Parlement Européen dimanche 26 mai 2019

Qui élit-on ?

Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens de toute l'Europe élisent leurs représentants au Parlement européen. Des députés dont la tâche sera de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les Etats de l'Union européenne.

Ils étaient 410 élus lors de la première législature du Parlement européen élue au suffrage universel en 1979. L'Europe comptait alors neuf pays membres. Cinq élargissements plus tard, l'Europe des Vingt-Huit compte désormais 751 eurodéputés. Avec l'entrée en vigueur du Brexit en mars 2019, il n'y aura plus de

Comment ?

Pour ces élections un changement important est à relever : le pays ne sera plus découpé en huit circonscriptions régionales comme entre 2003 et 2014, mais formera une circonscription unique. La France revient ainsi au modèle adopté par la grande majorité des pays européens. Seules la Belgique, l'Irlande, l'Italie et la Pologne sont en effet divisées en plusieurs circonscriptions.

Une liste de candidats sera présentée par chaque parti pour l'ensemble du territoire français, et chaque citoyen aura la possibilité de donner sa voix à la liste de son

Comment s'organise leur travail ?

Organe parlementaire de l'Union européenne, le Parlement européen a son siège à Strasbourg depuis 1999. Il est l'unique institution internationale dont les membres sont élus au suffrage universel direct. Il participe avec le Conseil de l'Union européenne à l'élaboration de la législation européenne en se prononçant sur les propositions de textes qui lui sont soumises par la Commission européenne, branche exécutive de l'Union européenne. Il partage également avec le Conseil le pouvoir budgétaire. Il assure finalement un contrôle politique sur l'ensemble des institutions de l'Union qui rendent compte de leur actions à l'assemblée. Il peut constituer des commissions d'enquêtes.

Les députés au Parlement Européen peuvent avoir différents rôles et niveaux de responsabilité. Ils participent à des commissions thématiques –

Quels sont les principaux pouvoirs du Parlement européen ?

Lorsque la Commission européenne fait une proposition de loi, les députés amendent et votent le texte, avec le Conseil de l'Union européenne. C'est le cas lorsque les textes concernent les 20 domaines pour lesquels le Parlement est compétent : les affaires étrangères, l'emploi, l'environnement ou encore l'agriculture en font partie. Les députés établissent également, en négociant avec le Conseil, le budget annuel de l'Union européenne. Au sein des 20 commissions permanentes spécialisées, ils élaborent des rapports, font des propositions législatives, organisent des auditions d'experts et mènent les négociations avec le Conseil de l'Union européenne. L'avis du Parlement est aussi pris en compte dans une cinquantaine de domaines où il n'est pas décisionnaire, comme le droit de la concurrence. Il peut enfin opposer

députés britanniques et 705 eurodéputés seront élus en Europe, un nombre réduit par rapport aux 751 sièges à pourvoir en 2014. L'Union européenne a profité de l'occasion pour rééquilibrer la composition du Parlement européen et allouer des sièges supplémentaires à huit Etats membres, qui étaient sous-représentés démographiquement. C'est le cas de la France, qui sera représentée par 79 députés, soit 5 de plus que pour la législature 2014-2019.

choix. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Les députés européens sont élus au suffrage universel par leurs concitoyens nationaux à la proportionnelle plurinomiale. Avec le Conseil (des ministres) de l'Union européenne, le Parlement européen occupe en effet le pouvoir législatif au sein de l'UE. Dans ce processus, les députés sont libres et indépendants de toute consigne extérieure. Et ils disposent d'une immunité parlementaire pour assurer cette indépendance.

permanentes ou non – pour l'étude de textes. Ils sont regroupés non par nationalité mais par affinité politique. Ils partagent leur temps entre leur circonscription, Strasbourg (où se tiennent les 12 sessions annuelles) et Bruxelles où ils assistent aux périodes de sessions supplémentaires ainsi qu'aux réunions des commissions et groupes politiques.

D'une manière générale, pour les affaires purement législatives, quatre jours consécutifs par mois sont alloués aux sessions plénières, et au moins quatre autres jours (mais parfois plus) aux réunions des commissions parlementaires. Enfin, concernant l'activité plus politique, une semaine par mois est consacrée au travail en circonscription. Le temps restant est destiné aux réunions des groupes politiques.

un veto dans 16 domaines, comme l'adhésion d'un nouvel Etat membre de l'Union ou la signature de traités internationaux. Cette dernière situation s'est par exemple produite en 2012, lorsque le Parlement a refusé la signature de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), vivement critiqué par les défenseurs des libertés numériques.

Non seulement les députés disposent d'un pouvoir législatif, mais ils contrôlent également le pouvoir exécutif. Ils peuvent notamment censurer la Commission, qui doit alors présenter sa démission ou destituer un commissaire.

Ils participent également au choix du Président de la commission européenne.

Dates à retenir

Du 17 janvier au 16 février	Recensement de la population	INSEE et Mairie
Dimanche 03 février à 15h Salle du conseil municipal	Dictée de Pivot	Bibliothèque
Samedi 16 février à 20h30 à la Maison de la Truffe de Cuzance	Loto des écoles	Association Parents d'Elèves Baladou / Cuzance
Samedi 18 mai à 9h devant l'église Puis chaque matin durant 1 semaine	Débroussaillage	Bénévoles habitants la commune
Dimanche 26 mai	Election des représentants au Parlement Européen	Etat
Dimanche 23 juin	Vide Grenier	Pomié en Fêtes

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2019

VACANCES	DATES DE FIN DES COURS	DATE DE REPRISE
Vacances d'hiver	Samedi 23 février 2019	Lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Samedi 20 avril 2019	Lundi 06 mai 2019
Pont de l'Ascension	Mercredi 29 mai 2019	Lundi 03 juin 2019
Vacances d'été	Samedi 06 juillet 2019	Lundi 02 septembre 2019

Rappel : Les formalités pour la rentrée scolaire de septembre seront à effectuer au cours du mois de juin ou début juillet : l'inscription à l'école et la demande de transport scolaire. L'école maternelle de rattachement est celle de Martel. Les élèves des cours élémentaires sont répartis sur les communes du RPI (les niveaux par communes ne seront connus qu'au printemps). Le collège de rattachement est celui de Martel puis le Lycée Général Louis Vicat de Souillac (sauf options spécifiques pour une dérogation vers un autre établissement). Il est rappelé que le lieu de scolarisation des enfants dépend du lieu de domicile des parents.

Bibliothèque ouverte

Mardi de 9h45 à 10h45
Mercredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h à 12h

Transport à la demande

Le mercredi matin à destination de Martel et
le vendredi matin à Souillac
Tarif d'1€ par voyageur (AR)
Pensez à téléphoner à la mairie au plus tard la
veille du trajet souhaité



De nombreuses actualités sur www.baladou.fr
Le nouveau site sera prochainement accessible
à la même adresse

Collecte des ordures

Déchets ménagers : mercredi
Déchets recyclables : jeudi

Ouverture de la mairie au public

Mardi de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 19h

Les élus reçoivent sur rendez-vous

Horaires des Déchetteries Martel Souillac

Lundi	fermée	14h00 / 18h00
Mardi	14h00 / 18h00	09h00 / 12h00 – 14h00 / 18h00
Mercredi	09h00 / 12h00	09h00 / 12h00 – 14h00 / 18h00
Jeudi	09h00 / 12h00	14h00 / 18h00
Vendredi	14h00 / 18h00	09h00 / 12h00 – 14h00 / 18h00
Samedi	09h00 / 12h00	09h00 / 12h00 – 14h00 / 17h00